



VDA NOTAIRES

La majorité des prestations qu'un Notaire est amené à réaliser sont tarifées par le décret numéro 2016-230 du 26 février 2016. Toutefois, d'autres prestations, réalisées dans un cadre concurrentiel, ne sont pas soumises au tarif. Celles-ci sont rémunérées au moyen d'honoraires librement fixés, conformément à l'article L. 444-1 du Code de commerce.

L'Office Notarial "VDA Notaires" a fixé les honoraires suivants, ceux-ci s'entendent hors débours * et hors droit d'enregistrement **

Droit de la Famille

Rubriques	Montant de l'honoraire HT	Montant de l'honoraire TTC
Succession : paiement de factures	10 €/ Facture	12 € / Facture
Succession : encaissement des avoirs bancaires	30 € / Banque	36 € / Banque
Succession : déblocage d'une assurance vie	150 € / Compagnie	180 / Compagnie
Conseil et rédaction d'un testament olographe	100 € / Testament	120 € / Testament

Droit Immobilier

Rubriques	Montant de l'honoraire HT	Montant de l'honoraire TTC
Promesse de vente d'une durée inférieure à 18 mois	200,00 €	220,00 €
Avis de valeur vénale	100,00 €	120,00 €
Prêt à usage / Convention de jouissance anticipée	50,00 €	60,00 €
Statuts d'A.S.L.	Sur devis	Sur devis
Cahier des charges A.S.L	Sur devis	Sur devis
Négociation immobilière	4% sur le prix de vente avec un minimum de 5.000 €	

Droit commercial

Rubriques	Montant de l'honoraire HT	Montant de l'honoraire TTC
Bail commercial	Un mois de loyer HT	Un mois de loyer TTC
Renouvellement de bail	Un mois de loyer HT	Un mois de loyer TTC
Cession de titres, sans garantie de passif	1 % HT du prix Plancher à 1.000,00 €	1 % TTC du prix à 1.200,00 €
Cession de titres, avec garantie de passif	Sur devis	Sur devis
Cession de droit au bail	1 % HT du prix Plancher à 1.200,00 €	1 % TTC du prix Plancher à 1.440,00 €
Cession de fonds de commerce	1 % HT du prix Plancher à 1.500,00 €	1 % TTC du prix Plancher à 1.800,00 €

Droit des sociétés

Rubriques	Montant de l'honoraire HT	Montant de l'honoraire TTC
Statuts de société civile et immatriculation au Greffe	2.000,00 €	2.200,00 €
Rédaction d'un procès-verbal ou consultation écrite	50,00 €	60,00 €
Convocation et tenue d'une assemblée générale	500,00 €	600,00 €
Dissolution et liquidation de société civile	2.000,00 €	2.200,00 €
Modifications statutaires et mise à jour au Greffe	600,00 €	720,00 €

Pour toute autre demande, n'hésitez pas à nous contacter, nous vous établirons un devis adapté à vos besoins.

* Les débours sont les sommes que l'Office serait amené à avancer pour votre compte, dans le cadre de l'instruction de votre dossier, afin de réunir les pièces nécessaires, certaines d'entre-elles étant payantes.

** Les droits d'enregistrement correspondent aux impôts et taxes perçus lors de l'enregistrement de votre contrat. L'enregistrement est une formalité fiscale obligatoire pour tout acte notarié.